

Ecole et établissement

Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud

Etablissement : Université de Bretagne-Sud

Nom de marque / d'usage : ENSIBS

Ecole interne d'un EPCSCP sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Académie : Rennes

Sites : Lorient (56100) ; Vannes (56000)

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/01-06 ; 2013/12-01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier B : renouvellement d'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud, spécialité "sécurité des systèmes d'information" en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII-Bretagne, et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Université de Bretagne-Sud, Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud,
- Vu le rapport établi par William LIS (membre de la CTI et rapporteur principal), Jacques SCHWARTZENTRUBER (membre de la CTI), Nicolas LE BOURHIS (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 16 mai 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud (ENSIBS) est l'école d'ingénieurs interne de l'Université de Bretagne-Sud. Elle a été créée par le décret 2011-1706 du 30 novembre 2011.

Elle est implantée sur deux sites (Lorient et Vannes) et compte actuellement 308 élèves-ingénieurs, répartis en 4 spécialités dispensées sur 3 ans : « Génie industriel » et « Mécatronique » à Lorient, « Informatique » et « Sécurité des systèmes d'information » à Vannes. En 2015, l'école a diplômé 43 ingénieurs, recrutés 113 élèves ingénieurs ; elle comptait alors 272 apprenants (dont 87 apprentis et 5 stagiaires de la formation continue).

Les trois premières spécialités sont délivrées par la voie de la formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

La quatrième, la formation en « Sécurité des systèmes d'information » (dite Cyberdéfense), est réalisée en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

Évolution de l'institution

Lors du suivi périodique (Avis n°2013/12-01), la Commission a émis un avis favorable à l'accréditation pour 6 ans dans trois spécialités : « génie industriel », « mécatronique » et « information » à compter de la rentrée 2014 ; la nouvelle spécialité « sécurité des systèmes d'information » (ouverte à la rentrée 2013 suite à l'avis n°2013/02-06) a reçu un avis favorable à l'accréditation pour une durée restreinte de 3 ans, à compter de la rentrée 2014.

L'établissement devait transmettre un rapport intermédiaire portant notamment sur les accords de coopération avec d'autres écoles, l'évolution du projet de création du « security operation center » et sur l'ingénierie de formation mise en place pour la formation continue diplômante

Parallèlement, en janvier 2016 (Avis n°2016/01-06), la CTI a donné un avis favorable à l'extension à la voie de la formation initiale sous statut d'étudiant de l'habilitation de la spécialité « sécurité des systèmes d'information ».

Dans ce même avis, la Commission prenait acte favorablement des éléments apportés dans le rapport intermédiaire demandé lors de l'audit périodique précédent quant au suivi des recommandations.

L'avis 2016 s'accompagnait des recommandations suivantes : - Finaliser sans attendre la fiche RNCP de la formation en « sécurité des systèmes d'information » - Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer un recrutement suffisant d'étudiants, en particulier une communication vis-à-vis des classes préparatoires - Clarifier le projet pédagogique afin de bien distinguer les voies de formation.

La CTI rappelait alors à l'école qu'il convenait impérativement de :

- Limiter strictement les transferts de la voie sous statut étudiant vers la filière en apprentissage en fin de 1^e année, de façon à respecter les exigences de R&O (pas plus d'un tiers du flux d'apprentis admis en 1^e année) et à maintenir un effectif suffisant d'étudiants en 2^e année.
Assurer les conditions d'une formation en alternance en 3^e année pour les élèves bénéficiant d'un contrat de professionnalisation et mettre en conformité avec R&O les exigences de délivrance du titre d'ingénieur diplômé par ce dispositif

La voie de formation sous statut étudiant n'a pas été ouverte à la rentrée 2016 et ne le sera pas à la rentrée 2017. L'école demande néanmoins le renouvellement de son accréditation par cette voie.

Dans le même temps, à la rentrée 2016, la formation en « Sécurité des systèmes d'information » (par la voie de l'apprentissage a admis 50 apprentis (contre une trentaine les années précédentes).

L'objectif de l'école est fixé à 60 élèves, 50 apprentis et 10 étudiants.

Spécialité « Sécurité des systèmes d'information »

Formation en partenariat avec l'ITII Bretagne, délivrée en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Mots clés de la formation définis par l'école

Maitrise des infrastructures numériques, Cyberdéfense des opérateurs d'importances, Gestion de crise cyber et gestion d'incident de sécurité, Chaîne de confiance du numérique, Ingénierie et protection des technologies et solutions de sécurité, Confiance dans les hommes, Cyber droit

La formation est réalisée sur le site de Vannes où l'ENSIBS est implantée dans un bâtiment d'environ 3 500 m² qui héberge partiellement un laboratoire de recherche, l'IRISA (UMR 6074), où les enseignants-chercheurs en informatique de l'UBS développent leurs activités de recherche.

Elle dispose également d'un local spécifique destiné aux exercices de Cyberdéfense. Ce Cybercentre ou « atelier de simulation de Cybercrise » est un « bac à sable » numérique et il est disponible depuis l'année universitaire 2015-2016.

Il est utilisé à la fois à des fins pédagogiques et pour des exercices au profit d'entreprises.

Le personnel affecté à l'ENSIBS comprend aujourd'hui 38 membres et, pour faire face à l'augmentation du flux d'apprentis en cyberdéfense, deux recrutements d'enseignants dans cette spécialité sont en cours.

Les recettes de l'apprentissage proviennent principalement du CFAI à hauteur d'environ 6000 euros par apprenti. Le reste du coût de revient de la formation (10 640 euros au total en moyenne par élève ingénieur) est pris en charge par l'université de Bretagne-Sud.

La très grande majorité des UE fait l'objet d'une évaluation par l'école et par l'entreprise qui se partagent ainsi les ECTS (deux tiers / un tiers). Une moyenne, de type GPA, persiste pour le jury de passage.

Sur les deux premières années, l'alternance école / entreprise est d'un mois / un mois de septembre à mai (22 semaines école) puis 3 mois en entreprise ; le semestre 9 est entièrement à l'école et le semestre 10 en entreprise.

Une première promotion a été diplômée en juin 2016 : au 30 août, 20 diplômés sur 28 étaient en emploi et 2 en VIE.

Points forts

- Bonne Implication des entreprises et du CFAI
- Soutien de l'Université
- Qualité de l'encadrement
- Equipements spécifiques
- Dimension sociétale (questionnement éthique)
- Bonne préparation à l'emploi et bonne employabilité

Points faibles

- Trop peu de crédits ECTS délivrés par les entreprises
- La fiche RNCP reste à finaliser (référentiel de compétences) ainsi que le croisement avec les activités d'enseignement
- Mobilité internationale très faible (la raison évoquée est la dimension « sécurité » de la spécialité)

Concernant, la voie de formation sous statut étudiant conduisant à ce même titre d'ingénieur diplômé dans la spécialité « sécurité des systèmes d'information », beaucoup d'éléments d'incertitude demeurent quant à une ouverture prochaine.

En conséquence,

Premièrement, la Commission des titres d'ingénieur émet un **avis favorable** au renouvellement, pour la **durée maximale de 3 ans** à compter du 1er septembre 2017, de l'accréditation de l'Université de Bretagne-Sud à délivrer le titre suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud
de l'Université de Bretagne-Sud »**
Spécialité « **Sécurité des systèmes d'information** »
en partenariat avec l'ITII Bretagne
en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Ouverture à l'international à étendre pour tous les apprentis
- Finaliser la fiche RNCP
- Etablir un plan d'action pour améliorer le taux de féminisation
- Renforcer la part des crédits ECTS délivrés par les entreprises
- Accroître l'internationalisation de la formation sous ses différents angles possibles

Deuxièmement, la Commission prend acte de la non-ouverture à la rentrée 2016 de la voie de formation sous statut d'étudiant. Elle invite l'Université et son école interne à solliciter, le moment venu, le renouvellement de l'extension de l'habilitation à la voie de formation sous statut étudiant dès lors que les conditions de mise en œuvre prochaine seront réunies (cadre général de la formation et soutien des parties prenantes). Cette demande pourra être faite auprès de la Commission par une procédure simplifiée.

Troisièmement, le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – au diplôme suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud
de l'Université de Bretagne-Sud »**
Spécialité « **Sécurité des systèmes d'information** »

Dans le cadre du passage progressif au calendrier périodique quinquennal, les écoles de l'académie de Rennes bénéficieront d'une prolongation d'un an en 2019-2020 pour aboutir à un audit périodique en 2020-2021.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2017.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2017.



Le président
Laurent MAHIEU

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>